

**APPEL A
PROJET
2024**

STAGES Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **09/11/2023 à 12h** sur le portail Démarches simplifiées. Seuls les dossiers **complets et validés** par le responsable du Laboratoire seront pris en compte. Le service Recherche se tient à disposition des porteurs qui souhaitent être accompagnés dans le montage administratif et financier de leurs projets.

Important: Les porteurs de projet lauréats d'AAP UPF en 2023 devront être à jour des bilans de réalisation pour lesquels un financement leur a été accordé par la Commission de la recherche.

Cadre général

Ce dispositif vise à soutenir la réalisation des projets de recherche, nouveaux et en cours, à travers le recrutement de stagiaires.

Seuls les enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire de l'UPF peuvent candidater.

Les lauréats de l'AAP Stages s'engagent à :

1. Respecter la réglementation en vigueur, notamment concernant la Charte des stages, l'APA, la protection des ressources, la propriété intellectuelle, etc. ;
2. Réaliser toutes les démarches nécessaires à l'établissement des autorisations requises et d'en informer le service Recherche (secretariat-recherche@upf.pf);
3. Informer le service recherche en cas d'absence ponctuelle du stagiaire et d'interruption du stage pour régularisation de la gratification ;
4. Transmettre au plus tard le 1^{er} février 2025, le rapport du stage.

Les candidats admissibles au recrutement dans le cadre de cet AAP doivent être inscrits en master 2 au titre de l'année universitaire 2023-2024 à l'UPF ou dans d'autres établissements, français ou étrangers. Leur stage doit avoir lieu pendant l'année civile 2024.

Les stages proposés doivent être conformes à la Charte des stages de l'UPF, adoptée le 15 mars 2022 par le Conseil d'administration. Elle détermine notamment :

Durée du stage : de 2 à 6 mois

Montant de la gratification du stagiaire : 480 XPF par heure sur une base hebdomadaire de 35 heures.

Pour toute question relative à la Charte, veuillez contacter stage@upf.pf.

Critères de sélection

Les demandes vont être évaluées selon les critères suivants :

1. Pertinence des missions du stagiaire pour le projet de recherche
2. Qualité de l'encadrement dans le laboratoire d'accueil

En cas de dossiers équivalents, une priorité pourrait être accordée aux candidats qui se présentent pour la première fois à l'AAP Stages.

Dossier de demande

Le dossier de demande, obligatoirement soumis sur le portail Démarches simplifiées, doit comporter :

- Le formulaire web à renseigner
- Les pièces justificatives obligatoires à télécharger:
 - Validation écrite et explicite du dossier par le directeur de laboratoire
 - Bilan de réalisations pour les lauréats AAP UPF en 2023.

Tout dossier soumis en dehors de Démarches simplifiées ne sera pas pris en compte.